



AGENDA

Séances à huis-clos

Lundi 8 mars

— 12h30 : réunion de la section Économie politique, Statistique et Finances (salon Bonnefous)

— 14h30 : Comité secret
Quorum nécessaire

— 15h : **Eloi Marijon** rythmologue, professeur à l'Hôpital européen Georges Pompidou : « La mort subite » (grande salle des séances).

Lundi 15 mars

— 15h : **Jean-François Mattei**, membre de l'Académie des sciences morales et politiques : « Les oppositions déraisonnables aux faits médico-scientifiques démontrés » (grande salle des séances).

Lundi 22 mars

— 15h : **Pierre Corvol** membre des Académies des sciences et de médecine : « L'éthique, le chercheur et le malade » (grande salle des séances).




LUNDI 1^{er} MARS

Le diabète en 2021 : progrès et paradoxes

Claude Jaffiol, Ancien président de l'Académie de médecine

En 2019, 9,3% de la population mondiale, âgée de 20 à 79 ans, est diabétique, soit 463 millions d'adultes, vivant majoritairement dans des pays à faible ou moyen revenu. Les zones urbaines sont plus affectées (279 millions) que les zones rurales (146 millions). Un tiers de ces malades ont plus de 65 ans et la moitié méconnaît sa maladie. Le diabète est responsable de 11,3% de toutes les causes de mortalité, la moitié survenant avant 60 ans. De remarquables progrès thérapeutiques ont amélioré la prise en charge du diabète au cours des dernières décennies. Toutefois, paradoxalement, la maladie poursuit son expansion et une majorité de diabétiques, vivant dans les pays pauvres, n'a pas accès aux médicaments. Il existe deux variétés de diabète : le diabète de type 1 caractérisé par un défaut de sécrétion d'insuline par le pancréas, et le type 2 lié initialement à une résistance des tissus à l'action de l'insuline. Le premier, plus rare, affecte surtout les enfants et les jeunes adultes, alors que le type 2 est plus fréquent à maturité et a un substrat génétique. De multiples facteurs d'environnement potentialisent ce trouble métabolique, comme le vieillissement tissulaire, de mauvaises habitudes alimentaires, la sédentarité ou l'obésité viscérale. Il est souvent précédé par une longue période de latence. Les deux types de diabète sont la source de multiples complications qui font toute la gravité et le coût de cette pathologie. 87 à 91 % des diabétiques sont des adultes de type 2, non insulino-dépendants ; tandis que 9 à 13% sont des enfants et des adolescents, qui présentent majoritairement un diabète de type 1, insulino-dépendant. En France, en 2015, 3,7 millions de personnes (majoritairement des diabétiques de type 2) recevaient un traitement antidiabétique, soit 5,4% de la population. La répartition régionale est inégalitaire, majoritaire dans les Hauts-de-France, le Grand Est, la Seine-Saint-Denis ou encore les départements d'outre-mer. La corrélation est forte avec les disparités socio-économiques : la précarité accroît sensiblement le risque de diabète. Le XXI^e siècle a été le témoin de remarquables progrès dans la prise en charge des diabétiques et d'importants progrès thérapeutiques ont été réalisés. La télémédecine, les téléphones mobiles mais aussi le développement de l'éducation thérapeutique par les associations de diabétiques ont permis une meilleure communication avec les soignants. Paradoxalement, ces progrès n'ont pas enrayer la progression du diabète dans le monde, le développement de ses complications et ne profitent pas aux diabétiques les plus précaires. La croissance mondiale du diabète est inexorable : les projections établies pour 2045 font état de plus de 700 millions de malades, essentiellement dans les pays en voie de développement. Cette évolution est la conséquence d'un échec de la prévention alors que celle-ci peut s'avérer très efficace pour contrer le diabète de type 2. Les mauvaises habitudes alimentaires (notamment la consommation de boissons sucrées, qui peut s'élever jusqu'à 3 litres par jour et par personne au Mexique pour le Coca-Cola), couplées à la sédentarité, favorisées par l'urbanisation dans les pays en voie de développement sont des causes connues du développement de la maladie. Deux nouveaux facteurs pourraient être impliqués : les altérations du microbiome intestinal et les perturbateurs endocriniens. En 2019, les coûts directs liés au diabète étaient estimés à 760 milliards de dollars, l'Amérique du Nord assumant 42,7% de ces dépenses. Les complications du diabète créent un lourd fardeau, avec des conséquences économiques importantes. On estime que le diabète et l'obésité sont des facteurs de régression économique, en raison de leur part importante dans les dépenses de santé, leur impact sur la mortalité précoce et sur la productivité des malades. Enfin, le diabète est une maladie sociale : les populations défavorisées des pays en développement qui ne peuvent assurer la prise en charge financière des patients se tournent souvent vers des charlatans, tandis que se développe un vaste commerce de faux médicaments.

Peut-on espérer un renversement de cette situation ? Dans les pays les plus pauvres, le recours à des solutions locales peu coûteuses doit être privilégié : dispensaires mobiles animés par des paramédicaux, formation adéquate des tradithérapeutes qui ont la confiance de la population, lutte contre les faux médicaments, création de pharmacies solidaires. Certaines données scientifiques et épidémiologiques ouvrent l'espoir d'une amélioration qui nécessitera une volonté politique et économique pour se concrétiser.

À l'issue de sa communication, C. Jaffiol a répondu aux questions et observations que lui ont adressées **D. Andler, B. Stirn, A. Vacheron, J. de Larosière, R. Brague, B. Cotte, M. Bastid-Bruguère, M. Pébereau, J.R. Pitte.** 

28 février 2013 : le faux départ de Benoît XVI

Philippe Levillain

Membre de l'Académie des sciences morales et politiques

Si Benoît XVI annonça sa renonciation au Sacré collège et au monde le 11 février 2013, la fin de son pontificat n'intervint que le 28 février, après un symbolique survol de l'Urbs en hélicoptère et son installation à Castel Gandolfo. Le calendrier fut fixé par le Souverain pontife lui-même. Et pendant ces dix-sept jours, Benoît XVI aura eu toute latitude pour revenir sur sa décision, qu'il était seul à pouvoir prendre et seul avait prise. Ce fut toute l'habileté du cardinal Sodano, doyen du Sacré collège, ancien Secrétaire d'État de Jean-Paul II, remplacé sans ménagements par le cardinal Bertone sous le règne de son successeur, que d'avoir enfermé Benoît XVI dans cette décision.

Le 11 février au soir, au nom de tous ses confrères, il remerciait et félicitait le Souverain pontife de cette décision courageuse qu'il déplorait. Mais surtout, il adressait son message au « Pape émérite », Benoît XVI, titre inventé de toutes pièces, et qui le plaçait sur le banc du départ. Canoniquement, Benoît XVI, le 28 février, aurait dû devenir Évêque honoraire de Rome, à l'instar de tous les évêques qui prennent leur retraite à soixante-quinze ans, avec l'approbation pontificale, comme c'est le cas du cardinal Sarah, depuis le 20 février dernier. Cette sorte de « vestibule » emprunté par Benoît XVI pour cheminer vers son départ fut en quelque sorte l'inverse de la « chambre des larmes » dans la chapelle Sixtine, où les papes, à peine élus, ordonnent à la fois l'émotion de la charge acceptée et l'essayage à leur mesure de la célèbre soutane blanche.

Benoît XVI continua donc de gouverner et d'agir. Le 14 février, il annonçait que le Préfet de la Maison pontificale, Mgr Gänswein, son secrétaire privé, continuerait d'assurer sa fonction principale, tout en l'accompagnant à Castel Gandolfo. Le 21 février, il confirmait que le rapport d'enquête des cardinaux Herranz, Tomko et Di Giorgi sur Vatileaks et les mœurs, ne ferait l'objet d'aucune publication. Il serait simplement livré à son successeur. Mais surtout le 25 février, il rappelait que l'élection à venir stipulait la majorité des deux tiers. Il revenait ainsi sur la disposition de la Constitution Pastor bonus, publiée par Jean-Paul II, qui permettait la majorité simple au terme de plusieurs jours de scrutins négatifs. Et dans l'hypothèse où le conclave se prolongeait et où l'élection se faisait sur deux noms, outre l'impossibilité pour les deux éligibles de voter, la majorité des deux tiers était maintenue. Enfin, dès le 16 février, le pape avait renouvelé la composition de la Commission cardinalice de l'IOR (la banque du Vatican) pour cinq ans. Il imposait donc un cadre de réformes des finances du Vatican à son successeur. Le cardinal Bertone demeurait président.

C'est le 26 février que le père Lombardi, responsable du Bureau de presse, informa les journalistes que Benoît XVI serait « pape émérite », appelé « Sa Sainteté Benoît XVI », conservant la soutane blanche, sans *mantellato* (petit manteau court sur la soutane). Ce titre surprenant fut habilement commenté par Benoît XVI le 27 février, la veille de son départ. Il souligna que la renonciation n'impliquait pas un retour à la vie privée et qu'il ne reprenait pas possession d'une vie antérieure. Et la phrase clé de sa position, expliquant son maintien à Rome, fut prononcée : « Je ne porte plus la puissance de l'office pour le gouvernement de l'Église. Mais dans le service de la prière, je reste, pour ainsi dire, dans la Cour de saint Pierre. » En clair, le pape Benoît XVI effaçait toute confusion entre le reniement de saint Pierre et la renonciation. Le pape, dans sa charge abandonnée, restait Vicaire du Christ dans une institution où Pierre occupe la position fondamentale : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église. » La suite de cette conception canonique et ecclésiologique du pouvoir de Pierre fut illustrée par la publication de l'encyclique *Lumen fidei* le 5 juillet 2013. Ce texte premier d'un pape, attendu comme d'usage dans l'année de son élection, écrit initialement par Benoît XVI, fut repris et complété par le pape François. Une encyclique jumelle en quelque sorte.

Personne n'aurait pu imaginer que le prédécesseur du pape François resterait comme le témoin proche du pontificat de ce dernier et qu'au-delà de leur harmonie indiscutable, des conflits pourraient surgir, même ramenés à la juste proportion de l'incident. Ce fut pourtant le cas en janvier 2020, lors de la publication d'un livre à deux voix, présumé de concert entre le pape émérite et le cardinal Sarah, réaffirmant le nécessaire célibat des prêtres, après le synode sur l'Amazonie d'octobre 2019, qui ouvrait de larges voies de réflexion. Le pape émérite rappelle quelquefois même le pape François à l'orthodoxie et à la longue tradition de l'Église. Toute l'histoire du pontificat de ce dernier en sera marquée. C'est une autre histoire. Celle d'une entrave par une présence silencieuse, vigilante et respectueuse. Il fut spectaculaire, lors de la canonisation de Paul VI le 14 octobre 2018, d'entendre de longs applaudissements nourris éclater au moment de l'arrivée du pape émérite sur le parvis de Saint-Pierre. Comme une sorte de mesure de la différence avec son successeur, très fatigué ce jour-là. Si le pape François a lui-même l'intention de renoncer, il le peut, mais il ne le doit pas. La Cour de Pierre ne peut pas devenir celle d'une fratrie. Et encore moins un caravansérail. ▶

Dernier ouvrage de Philippe Levillain paru sur Benoît XVI :

La Papauté foudroyée. La face cachée d'une renonciation, Tallandier, 2015

DANS LA PRESSE ET SUR LES ONDES

Jacques de Larosière, dont le dernier ouvrage a fait l'objet d'un article dans *Valeurs actuelles* le 4 février, a vu l'interview qu'il avait donnée à *Boursorama* relatée par Business Bourse le 8 février. Le 12 février, dans une tribune publiée dans *L'Obs*, « **Jacques de Larosière, ex-gouverneur de la Banque de France, répond aux Économistes atterrés** » [▶](#), il réagit à la tribune publiée par ce groupe d'économistes le 21 janvier dans les colonnes de *L'Obs*, « *La dette Covid n'est pas forcément un problème* ». Il y exprime sa forte divergence avec l'affirmation de ceux-ci selon laquelle « Ce dont nous souffrons, c'est de l'austérité budgétaire aveugle qui prévaut depuis dix ans » ; il souscrit à leur recommandation d'inverser la tendance à la baisse continue depuis le début des années 1980 en matière d'investissement public, mais précise qu'elle requiert une gestion plus responsable de nos dépenses courantes, excessives. Enfin, il trouve particulièrement discutables leur recommandation visant à « empêcher les marchés de juger les politiques budgétaires » et les mesures préconisées de rétablir un « plancher » obligatoire de bons du Trésor détenus par les banques ou de permettre aux banques centrales d'acheter directement les obligations publiques sur le marché primaire, selon lui incapables de « *changer la donne* ».

Le 13 février, on lira dans *Le Point* un entretien avec **J. de Larosière** : « **Même financée à 0%, la dette existe toujours** » [▶](#).

Lundi 8 février, **Jean-Claude Trichet** a donné une interview à Valentina Longo pour *Agorà - Rai 3*, de la télévision italienne (RaiPlay [▶](#)). Mardi 16 février, dans une courte interview à Francine Lacqua pour *Bloomberg*, « **Trichet warns That U.S. Stimulus Could Be 'Overdone'** » (1'45[▶](#)), il commente les mesures de relance américaines qu'il juge « *légèrement exagérées* » du fait que l'économie connaît déjà une croissance assez rapide, ainsi que l'économie de la zone euro.

Un collectif de 130 universitaires, parmi lesquels **Claudine Tiercelin**, a publié une tribune dans *Le Monde* du lundi 22 février, pour demander que l'enquête sur ce qu'on appelle l'"islamo-gauchisme" soit confiée à une instance indépendante du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, comme l'est le HCERES : « **Le problème n'est pas tant l'"islamo-gauchisme" que le dévoiement militant de l'enseignement et de la recherche** » estiment-ils : « *se focaliser sur ce terme constitue une erreur d'analyse : il y a bel et bien un problème dans l'enceinte universitaire* » alors que se développent pléthore de cours, articles, colloques qui « *ne sont que du militantisme déguisé en pseudo-science à coup de théories fumeuses* ». Selon eux, « *il y a urgence à rendre le monde universitaire à sa mission : produire et transmettre des connaissances, dûment étayées et vérifiées, et non pas des convictions politiques, fussent-elles animées des meilleures intentions.* » [▶](#).

Lundi 1er mars, **Mireille Delmas-Marty** signe dans *Le Monde* une tribune, « **Le rêve de perfection transforme nos États de droit en États policiers** », dans laquelle elle alerte sur le risque que le rêve du risque zéro (« Zéro Covid »), en engendrant la généralisation de la surveillance servie par un « *goutte-à-goutte normatif* » (Catherine Thieberge) et un arsenal de technologies sophistiquées, fait courir à l'État de droit, celui d'une transformation de nos sociétés ouvertes en sociétés de la peur. Tocqueville avait prophétisé l'arrivée d'un « *despotisme doux* » qui couvrirait la surface de la Terre « *d'un réseau de petites règles compliquées, minutieuses et uniformes, à travers lesquelles les esprits les plus originaux et les âmes les plus vigoureuses ne sauraient se faire jour* » ? Une autre forme de riposte à la pandémie serait possible « *s'il revenait au Parlement et à la société civile d'explicitier les critères d'acceptabilité sociale des différents risques* » [▶](#).

Lundi 1er mars, *Il Corriere della Sera* publie un entretien avec le Pape émérite **Benoît XVI** dans lequel celui-ci revient sur les raisons qui l'ont porté à renoncer à sa charge pour des raisons de vieillesse huit ans auparavant : « **Intervista a Ratzinger : « Non ci sono due Papi ; La rinuncia di 8 anni Fa ? Credo di aver fatto bene »** » [▶](#). Il dément ceux de ses amis « fanatiques » qui voient encore des « théories complotistes » derrière cette décision et commente l'actualité à travers sa lecture quotidienne des journaux sélectionnés par les Bureaux du Vatican : le prochain voyage du Pape François en Irak et les réserves que lui inspire Joe Biden sur le plan religieux.

À l'occasion de la publication en sept volumes par la Voltaire Foundation de l'Université d'Oxford de la première édition critique du Siècle de Louis XIV, complétant leur série des Oeuvres complètes de Voltaire, John Rogister, correspondant de la section Histoire et Géographie, a consacré un long article à cette oeuvre capitale de Voltaire dans *The Times Literary Supplement* (n° 6147) du 22 janvier [▶](#).

La Chronique « **Vivre ensemble ? Voici venu le temps de la convivance...** » [▶](#) de **Ghislaine Alajouanine**, correspondante de la section Morale et Sociologie, parue dans le *Journal Spécial des Sociétés*, a suscité de nombreuses interviews, ainsi dans les journaux du Groupe Centre France - la Montagne, avec « **L'Écran ne doit pas... faire écran à l'empathie !** » le 26 février [▶](#).

À SAVOIR

Mercredi 11 février, le gouvernement a rendu publique ([▢](#) *Acteurs publics*) la note rédigée par **Bernard Stirn** sur l'égalité des chances dans l'accès aux concours de la fonction publique : « **Diversifier les voies d'accès aux concours externes d'accès à la fonction publique de catégorie A et A+** », remise le 12 novembre 2020 à la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques. Soulignant qu'une voie dédiée à l'égalité des chances aux concours de la haute fonction publique « *ne se heurte à aucun obstacle de principe* », B. Stirn se fonde sur les enseignements de la jurisprudence pour formuler des lignes directrices et des recommandations : différentes formules sont possibles, reposant à la fois sur une procédure de recrutement, sur des actions d'information et de formation et sur la constitution d'un vivier de candidats, mais « *leur inscription dans le temps paraît un facteur déterminant de solidité et de réussite* ».

B. Stirn a donné une interview, en qualité de président du Collège de déontologie de l'enseignement supérieur et de la recherche, à l'occasion de la publication du rapport d'activité 2020 du Collège, créé au printemps 2018, dans *News tank* : « **Une activité 2020 révélatrice de l'importance des interrogations** » ([▢](#)). Il y revient sur les sujets de la Présidence du Hcéres, du non-cumul des mandats de directeur de laboratoire et de vice-président de collectivité, des conflits d'intérêts à prévenir lors des appels à projets internes aux universités et des publications.

Vendredi 12 février, **Mireille Delmas-Marty** a été auditionnée par la Commission de réflexion Cour de cassation 2030, présidée par André Potocki, chargée de réfléchir à l'avenir de cette haute juridiction dans les dix prochaines années ([▢](#)).

Lundi 15 février, elle est intervenue au Forum des Bernardins, groupe de réflexion, de débat et de propositions mis en place par le Collège des Bernardins et qui a pour mission « *d'analyser, de façon pluridisciplinaire et pragmatique, les perspectives ouvertes par les transformations en cours de notre société* ». Son intervention portait sur « **Changer notre modèle de progrès** ».

À LIRE



Déposée sur le bureau de l'Académie le 8 février par François d'Orcival (*Lettre 776*), la troisième édition de l'ouvrage de **Bernard Stirn** et Yann Aguila, *Droit public français et européen* (Dalloz, janvier 2021, 874 p.), est considérablement enrichie d'une centaine de pages par rapport à l'édition précédente, parue en 2018.



Jean-Claude Trichet a rédigé la préface de l'ouvrage collectif *The Value of Money. Controversial Economic Cultures in Europe: Italy and Germany*, publié simultanément en anglais, en allemand et en italien jeudi 11 février ([▢](#) [texte de la préface en anglais](#)).



Jean-François Billeter, correspondant de la section Morale et Sociologie, publie trois essais dont Benjamin Caraco dresse le compte rendu détaillé dans *Nonfiction* le 10 février ([▢](#)) : *L'Art d'enseigner le chinois* (Allia, 64 p.), *Les Gestes du chinois* (Allia, 96 p.) et *Le Propre du sujet* (Allia, 64 p.). Les deux premiers essais reviennent sur l'art d'enseigner le chinois du couple Billeter aux étudiants de chinois de 1^{ère} année ; le troisième essai est une réflexion sur le projet de connaissance du sujet humain à laquelle Jean-François Billeter est parvenu, entendant préserver notre activité de penser en ces temps difficiles face aux dangers que représentent à ses yeux la volonté de contrôle et de censure exercée par les pouvoirs et la révolution numérique. Face à ces menaces, il nous faut selon lui disposer d'une vision d'ensemble cohérente et fondée sur une « *décision positive* », laquelle pourrait reposer sur « *une idée juste du sujet* ».